

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LE PUY - 4302 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 21/04/2026 - B2026/001972 - 2011 B 00425 - 535 241 814 - MARCON ELEC'

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

N°15949*07

Désignation de l'entreprise : <u>SAS MARCON ELEC'</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise : <u>643 Rue Jean Baptiste Lamarck 43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>53524181400024</u>		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, <u>31/12/2025</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
AC IIF-IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	8 050 2 004	
		Fonds commercial	AH	AI	47 383	
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ	1 267 8 210	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	7 057 2 693	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	146 538 34 673	
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	5	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE	102 708	
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	781	
TOTAL (II)		BJ	BK	162 911 198 457		
AC IIF-CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	17 300	
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ	58 200	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	339 448 715	
		Autres créances (3)	BZ	CA	140 621	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG	281 613	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	11 516	
TOTAL (III)		CJ	CK	339 957 965		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	163 251 1 156 423		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR	339
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS MARCON ELEC'		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)			DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)			DG	401 866	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	74 173	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	487 039	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	41 631	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	292 341	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	209 624	
	Dettes fiscales et sociales			DY	83 569	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	42 219	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	669 383		
Ecart de conversion passif *			TOTAL (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 156 423		
RENVUJS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	357 777	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ANNEXE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

FAÏTS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 1 156 422,50 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 74 173,20 Euros.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Il a été décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à compter du 24 janvier 2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2015-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Changement de méthode

Première application du règlement ANC n° 2022-06.

Les modifications apportées par le règlement portent sur les points suivants :

- Les opérations comptabilisées en résultat exceptionnel sont les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- Suppression de la technique du transfert de charges.

Les impacts sur la présentation du compte de résultat et du bilan sont les suivants :

Situation	Réglementation ou pratique antérieure	Règlement ANC n° 2022-06
Cession d'une immobilisation	Résultat exceptionnel : 675 / 775	Résultat d'exploitation : 657/757
Pénalités et amendes	Résultat exceptionnel : 6712	Résultat d'exploitation : 6582
Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat	Résultat exceptionnel : 777	Résultat d'exploitation : 747
Charges non inscrites directement dans le compte adéquat	Crédit du transfert de charges en débitant le compte de charge approprié	Crédit du compte de charge utilisé initialement en débitant le compte de charge approprié
Refacturations diverses	Crédit du compte 708 ou 791	Crédit du compte 708
Remboursements reçus directement en compensation de charges de personnel	Crédit du compte 791	Crédit du compte 649
Indemnités d'assurance	Crédit du compte 791 ou 775	Crédit du compte 7587 ou 757
Avantages en nature	Crédit du compte 791	Crédit du compte 6419
Immobilisations incorporelles en cours	Immobilisations incorporelles en cours	Immobilisations incorporelles en cours avances acomptes
Immobilisations corporelles en cours	Immobilisations corporelles en cours	Immobilisations corporelles en cours avances acomptes
Charges constatées d'avance	Charges constatées d'avance	Créances

Lors de sa première application, le règlement 2022-06 indique que par simplification, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont à présenter dans la colonne « exercice N-1 » dans les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions et amortissements.

Le changement de méthode ne nécessite pas l'établissement de comptes proforma de l'exercice N-1.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions	10,00	
Matériels outillages		1 à 5
Installations agencements		5 à 7
Matériels de transports		3 à 5
Matériels de bureau et info		3 à 5

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des provisions pour dépréciation

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBS INCORPORELLES ET FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

FONDS COMMERCIAL

	Acheté	Réévalué	Reçu en apport	Valeur nette
Fonds	47 383,00			47 383,00
TOTAL	47 383,00			47 383,00

ETAT DES IMMOBILISATIONS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	57 436,50		
TOTAL	57 436,50		
Immobilisations corporelles			
Constructions sur sol d'autrui	9 477,53		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	9 749,79		
Installations générales, agencements et aménagements divers	24 342,70		
Matériel de transport	140 390,00		7 529,17
Matériel de bureau, informatique & mobilier	8 199,06		749,99
TOTAL	192 159,08		8 279,16
Immobilisations financières			
Autres participations	5,00		
Autres titres immobilisés	102 708,41		
Prêts et autres immobilisations financières	780,61		
TOTAL	103 494,02		
TOTAL GENERAL	353 089,60		8 279,16

Diminution		Valeur brute des	Réévaluation
par virt poste	par cession	immobs fin ex.	légale/Valeur d'origine

EUREX ALLEGRE & FAURE

ETAT DES AMORTISSEMENTS

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles	5	Linéaire	6 545,64	1 503,93		8 049,57
TOTAL			6 545,64	1 503,93		8 049,57
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol d'autrui	10	Linéaire	319,38	947,75		1 267,13
Inst. tech., mat. et out. industriels	1 à 5	Linéaire	4 920,85	2 136,01		7 056,86
Inst. générales, agencs divers	5 à 7	Linéaire	11 179,73	3 635,51		14 815,24
Matériel de transport	3 à 5	Linéaire	103 279,71	22 512,49		125 792,20
Matériel de bureau, informatique	3 à 5	Linéaire	4 838,12	1 092,25		5 930,37
TOTAL			124 537,79	30 324,01		154 861,80
TOTAL GENERAL			131 083,43	31 827,94		162 911,37

CRÉDITS-BAIL

	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotation aux amort. théorique		Valeur nette
			de l'exercice	cumul exerc. ant.	
Autres immobs corporelles		63 918,00	13 245,79	22 477,50	28 194,71
TOTAL		63 918,00	13 245,79	22 477,50	28 194,71

	Redevance payée		Redevance restant à payer			Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumul exerc. antérieurs	à moins d'1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	
Autres immobs corporelles	14 185,00	30 411,95	12 241,56	12 299,84		639,18
TOTAL	14 185,00	30 411,95	12 241,56	12 299,84		639,18

ETAT DES CRÉANCES

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	780,61		780,61
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	339,36		339,36
Autres créances clients	448 715,12	448 715,12	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	56,30	56,30	
Impôts sur les bénéfices	30 349,00	30 349,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	24 490,69	24 490,69	
Groupe et associés (2)	85 020,12	85 020,12	
Débiteurs divers	705,11	705,11	
Charges constatées d'avance	11 515,90	11 515,90	
TOTAL	601 972,21	600 852,24	1 119,97

CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000,00	10,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000,00	10,00

ETAT DES PROVISIONS

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Dotation reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciations				
Sur comptes clients	4 680,09		4 340,73	339,36
TOTAL	4 680,09		4 340,73	339,36
TOTAL GÉNÉRAL	4 680,09		4 340,73	339,36
Dont dotations & reprises d'exploitation			4 340,73	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	41 631,04	22 364,96	19 266,08	.
Fournisseurs et comptes rattachés	209 623,62	209 623,62		
Personnel et comptes rattachés	18 877,75	18 877,75		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 591,41	21 591,41		
Taxe sur la valeur ajoutée	42 911,40	42 911,40		
Autres impôts et taxes assimilées	188,06	188,06		
Groupes et associés (2)	29 618,71	29 618,71		
Autres dettes	12 600,59	12 600,59		
TOTAL	377 042,58	357 776,50	19 266,08	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	7 500,00			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	21 761,10			

LES EFFECTIFS

EFFECTIFS

Effectif moyen : 13

MARCON ELEC'
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 643 Rue Jean-Baptiste Lamarck
43700 ST GERMAIN LAPRADE
535 241 814 RCS LE PUY EN VELAY



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 MARS 2026**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 74 173,20 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 74 173,20 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 476 039,42 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 mars 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente

Pour la Société N&F
Nelly GERPHAGNON
(Signature)

